

# JPMorgan Funds & JPMorgan Investment Funds – Avis de modification du facteur d’ajustement maximum

Nous vous informons que conformément à la Mise à jour des Questions/Réponses relatives au mécanisme du « Swing Pricing » publiée le 20 mars 2020 par la CSSF, le Conseil d’administration a décidé d’autoriser l’augmentation du facteur d’ajustement (swing factor) maximum appliqué aux compartiments de JPMorgan Funds et de JPMorgan Investment Funds de 2% actuellement (tel qu’indiqué dans le prospectus respectif) à 5%, si cela est jugé nécessaire dans les conditions de marché qui prévalent et pour autant que cela soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Les facteurs d’ajustement appliqués aux différents compartiments peuvent être obtenus sur demande adressée au siège social de la Société de gestion.

Les prospectus de JPMorgan Funds et JPMorgan Investment Funds seront modifiés lors de la prochaine mise à jour afin de préciser que le facteur d’ajustement peut être porté à 5% maximum dans certaines circonstances de marché.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds ou JPMorgan Investment Funds, veuillez vous adresser à la Société de gestion ou à votre représentant local habituel.

Le 30 mars 2020

---

La reproduction de tout ou partie de cette présentation est interdite sans autorisation préalable de J.P. Morgan Asset Management.

Les informations contenues dans ce document promotionnel ont été puisées à des sources considérées comme fiables. J.P. Morgan Asset Management ne peut cependant en garantir l’exactitude ni l’exhaustivité. Toutes prévisions ou opinions exprimées sont propres à J.P. Morgan Asset Management à la date d’édition de ce document et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis. Ceci ne constitue pas une offre ou une recommandation à l’achat ou à la vente d’investissements, et ne doit pas être considéré comme suffisant pour prendre une décision d’investissement.

Les opérations de souscription, rachat et conversion ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, DICI ou notice d’information en vigueur soumis à l’AMF. Il est rappelé que préalablement à toute opération de souscription, arbitrage ou rachat d’OPCVM, l’investisseur doit recueillir l’avis de ses propres conseils juridiques et fiscaux.

Les fonds ne sont pas garantis en capital. Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et la valeur d’un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l’évolution des marchés financiers et des cours de change. Les marchés dits « émergents » présentent un degré de volatilité et donc de risque plus élevé que celui des autres marchés. La documentation légale des OPCVM et les rapports financiers sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de J.P. Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.- Succursale de Paris - 14 place Vendôme, 75001 Paris.

J.P. Morgan Asset Management est la marque des activités de gestion d’actifs du groupe J.P. Morgan Chase & Co. Tout appel téléphonique à J.P. Morgan Asset Management est susceptible d’être enregistré à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et données contenues dans ces communications seront enregistrées et stockées par J.P. Morgan Asset Management en ligne avec la Politique de protection des données pour la zone EMOA, qui est accessible à l’adresse suivante : <http://www.jpmorgan.com/pages/privacy>.

Emis par J.P. Morgan Asset Management (Europe) SARL – Succursale de Paris, 14 place Vendôme, 75001 Paris, Capital social : 10 000 000 euros - Inscrite au RCS de Paris, N°492956693.

LV-JPM52688 | 04/20 | FR